

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

Étaient présents : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sylvain JOUMIER, Sandrine JOURNE, Sophie KERVERN, Claire LANDRY, Catherine LANEN, Laurent MEULENYSER (19h50), Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Jérôme CAPPELLO a donné pouvoir à Didier BRILLANT

Secrétaire de séance : Michel BUXERAUD.

Madame le maire ouvre la séance à 19h00 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2021

Point n°2 : Monsieur VACHETTE propose de remplacer le terme « construction » par « création ». Monsieur BUXERAUD propose d'alléger la formulation du point 2, en scindant 2 phrases.

Après les quelques modifications de forme,

le compte rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2021 est adopté,

à l'unanimité des votants. (14 voix)

2. Modification de la dénomination de l'allée du Parc en « allée du parc de Folleville »

Madame le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour modifier la dénomination de l'allée du parc située à Folleville, dont les habitants rencontrent des

difficultés de distribution de courrier, en raison de la confusion avec le chemin du parc, situé à Thiverval.

A cet effet, Madame le maire propose de préciser : l'allée du parc de Folleville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Sophie Kervern, Sylvain JOUMIER) et 1 voix CONTRE (Laurence Vauvert) adopte cette délibération.

3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement en 2022

Madame GARCIA expose les conditions de l'article L.1612-1 du code des collectivités territoriales concernant le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif.

En effet, le maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, cette autorisation n'est pas nécessaire pour les dépenses de fonctionnement. Les services peuvent engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2021.

Toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ci-dessus, de même que les dépenses liquidées et mandatées, donneront lieu à une ouverture de crédits rétroactive au budget primitif 2022.

Les crédits ouverts sont les suivants :

Chapitre	Libellé	BP 2021	Crédits ouverts
20	Immo. incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
21	Immo. corporelles	586 398,68 €	146 599,67 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

4. Remboursement par le Crédit Agricole Immobilier Promotion de l'extension de réseau d'électricité pour le projet immobilier du Liberty

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il convient de prendre une délibération pour permettre à la société Crédit Agricole Immobilier Promotion de rembourser la commune des frais occasionnés pour des travaux d'extension de réseau public de distribution d'électricité, 2, Route de Saint Germain de la Grange, pour la construction de 153 logements.

Ces travaux ont été estimés par ENEDIS à 5 470,89€ H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

5. Remboursement par l'agence Aqprim de l'extension de réseau d'électricité pour le projet immobilier du Bel Air

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il convient de prendre une délibération pour permettre à la société Aqprim de rembourser la commune des frais occasionnés pour des travaux d'extension de réseau public de distribution d'électricité, 5-7 rue de la Gare, pour la construction d'un ensemble immobilier sur le terrain du Bel Air.

Ces travaux ont été estimés par ENEDIS à 9 792,56€ H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

6. Demande de fonds de concours à la CCCY pour les travaux de toiture de la crèche
Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit de solliciter la communauté de communes CCCY en vue d'obtenir une subvention sur le dispositif « fonds de concours général » 2020-2022.

Le plafond attribué à notre commune s'élève à 107 610€ sur l'ensemble des 3 années. Chaque projet peut être couvert par une subvention, à hauteur maximum de 50% du coût H.T.

Pour mémoire, la commune a déjà déposé 4 dossiers en avril 2021 qui sont tous réalisés, pour un montant de subventions de 22 074€.

Il propose de soumettre à la CCCY :

Dans la rubrique « réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti » :

- la réfection de la toiture de la crèche dont l'estimation est de 19 493,80€ HT, soit 23 392,56€ TTC, pour un montant de subvention de 9 746€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

INFORMATIONS DU MAIRE :

Madame le maire annonce que le Père Noël a reçu un très bon accueil dans les écoles et sur le marché de Noël.

Elle souhaite dire Bravo à tout le personnel communal pour la gestion de la crise sanitaire.

TOUR DE TABLE :

Madame Sandrine JOURNÉ indique que la sortie à Thoiry pour les enfants était de très bonne qualité et bien organisée.

Madame Sophie KERVERN explique avoir été sollicitée par des habitants de Folleville pour ajouter des places de stationnement.

Madame le maire répond que Folleville est le quartier qui possède le plus de places individuelles et de garages.

Madame Sophie KERVERN rapporte qu'il y a moins de pression d'eau depuis quelques temps à Folleville.

Madame Catherine LANEN répond que les réducteurs de pression doivent être supprimés par NEXITY.

Madame Claire LANDRY annonce vouloir travailler sur « l'histoire de l'eau » à Thiverval-Grignon, avec l'aide de Mrs Claude JOLIVET et Marcel DOLOMENEDE, dans le but de faire des panneaux informatifs.

Elle demande s'il existe des documents dans les archives communales.

Elle félicite les enfants qui ont eu un comportement solidaire exemplaire à Thoiry.

Monsieur Sylvain JOUMIER félicite M. Didier BRILLANT pour l'organisation du marché de Noël.

Il salue également le travail exceptionnel réalisé par les infirmières, leur réactivité et leur gentillesse.

Monsieur Daniel BOSSE remercie les agents du service technique et les enfants pour la plantation des arbustes à Folleville, ainsi que la société SUEZ pour sa réactivité d'intervention lors de l'effondrement de la voirie de la Rue de Rougemont.

D'autre part, il explique qu'un refus de permis de construire fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif.

Il s'agit d'une personne qui souhaite installer un élevage d'escargots en zone agricole, et, pour se faire, demande l'installation de locaux professionnels et d'une maison d'habitation, au motif que cet élevage nécessite une présence permanente sur site.

Il précise que si nous n'avons pas gain de cause devant le Tribunal, la commune préemptera cette parcelle.

Madame Catherine LANEN rapporte avoir assisté avec Mme le maire à la commission annuelle de contrôle du centre de traitements des déchets.

Elle explique que la CNIM a été rachetée par PATREC, que le centre de tri, actuellement en travaux, est repris par la SEPUR.

On note 25% de rejet de tri.

D'autre part, elle a également assisté avec Mme le maire à l'assemblée générale de la Plaine de Versailles.

Madame Laurence VAUVERT précise que le Parc de Thoiry a été très accueillant et conciliant sur la facturation uniquement des présents.

L'année prochaine, elle propose un spectacle dans un théâtre à proximité.

Celle-ci rappelle que le repas des séniors prévu début janvier et les vœux du Maire sont annulés, en raison de la crise sanitaire.

A ce propos, Mme le maire propose d'organiser en mai 2022 un repas champêtre à Folleville, avec participation des habitants.

Mme le maire conclut la séance en annonçant que début janvier, aura lieu une réunion avec le Préfet sur l'avenir de Grignon. Elle souhaite qu'y soient associés le Département et la Région.

Monsieur TRYSTRAM (ex-secrétaire général de l'AgroParisTech) a rendu son rapport au Ministre de l'Agriculture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55